



Le visuel retenu pour cette 6<sup>ème</sup> édition du Concours lycéen de plaidoiries a été réalisé par les élèves du club d'Arts Plastiques du Lycée Français de Tamatave organisé par M. Rody RANDRIAMBELO:

- Valérie Patureau
- Léa-May Farajallah
- Michaël Chan Chu Hei
- Karel Androkae
- Warren Marcellin
- Juliana Nambinintsoa Lan
- Ornella Benjamin
- Natacha lo Tsiu Chih
- Lola Lavictoire
- Francisca Lui Leong Ying
- Malou le Goff
- Diane Pirbay
- Mianoka Rabetrano
- Jerry Fabrice Linder
- Yannick Beandapa
- Eunnella Rafanomezantsoa
- Anvaraly Tarik
- Mireille Chan
- Francelot Lock
- Priscilla Dubourg
- Jennifer Hackman

**Un grand merci à eux pour leur investissement à la réussite de ce concours et dans la défense des droits de l'Homme.**

6<sup>e</sup> Concours lycéen de plaidoiries pour  
les droits de l'homme de Toamasina

*Palais de la Région Atsinanana*

**TOAMASINA**

17 mars 2017

## CRÉDITS:

**Directeur de publication :** Alain Tourret

**Coordination :** Antonio Da Silva Melendo

Jonas Bochet

**Conception graphique, réalisation :** Pierre Zamparo

**Relecture :** Lydie Billaud

Alexandra Frontali

Virginie Labeaume

Marie-Pierre Pagnon

Jean Picard

Pierre Zamparo

L'élaboration de ce recueil de plaidoiries et la réalisation du Concours sont le fruit d'un travail collectif de l'ensemble de l'équipe de l'Institut et des partenaires associés.

Les organisateurs du Concours n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les candidats ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Le Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Tamatave est organisé depuis 2012 par le Lycée Français de Tamatave et l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix. Cet événement donne la possibilité à des lycéens malgaches et français de plaider un cas récent de violation des droits de l'Homme à travers le monde. Cette année encore, de nombreux jeunes (50 candidatures provenant de 7 établissements) ont postulé pour la sixième édition du Concours. Seules 12 plaidoiries ont été retenues pour la finale qui se tiendra le vendredi 17 mars au Palais de la Région Atsinanana.

Grâce à ces avocats en devenir, le public présent ainsi que les lecteurs de ce recueil seront confrontés à des situations souvent méconnues mais toujours révoltantes.

Cet événement, organisé dans le cadre de la coopération décentralisée Normandie / Région Atsinanana, est soutenu par l'AEFE et la CISCO Tamatave I.



L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix a pour objet la promotion et la défense des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et le règlement pacifique des différends. Association de loi 1901, l'Institut a été créé à l'initiative du Député Alain Turret par la Région Normandie, la Ville de Caen, le Mémorial de Caen, l'Ordre des Avocats de Caen et l'Université de Caen Normandie.



Le Lycée Français de Tamatave est un établissement conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE).

L'objectif pour le Lycée Français, grâce à ce concours, est d'offrir, aux collégiens de 3<sup>ème</sup> et aux lycéens une tribune pour défendre une cause sur les Droits de l'Homme qui leur tient à cœur.





# SOMMAIRE

**« La retraite, je ne connais pas »**

Sarah FENOSOA INDAHY ..... p.9

**« Tu es syndicaliste ! Tu es fini ! »**

Orlando BABALAHY ..... p.15

**« La loi du plus hors la loi »**

Oksannah RAHELIARINIRINA ..... p.21

**« Il ne suffit pas de les pondre à Madagascar »**

Stephie MARA et Arielle ROSILIA..... p.27

**« Harcelée à l'école »**

Sarah CHEN LAI..... p.31

**« Les larmes innocentes !!! »**

Annies RAHANTANIRINA et Jean Cathérine MAHAVANONA ..... p.37

**« Médecins après la mort »**

Catherine CHAN YI KWAN et Luciana Carine HONORE..... p.43

**« Combien coûtes-tu Madagascar ? »**

Jennifer HACKMAN et Priscilla DUBOURG..... p.49

**« Les jeux sont faits, notre avenir est en jeu »**

Herman CHAN MANE et Fabien CHAN PIU..... p.55

**« Ne vous inquiétez pas, j'ai beaucoup de relations »**

Mintina Richad JEAN ZEBEDEE ..... p.61

**« Peine, sang et diamants »**

Sarah RAZAFINISOLO-LAY et Clifford KAM-THONG MARTIN..... p.65

**« La violence corporelle à l'école »**

Olivier RAMANGANANDRASANA et Brunel Christiano MIASA ..... p.69



**« La retraite, je ne connais pas »**  
Sarah FENOSOA INDAHY (Terminale)

La retraite ? Je ne connais pas.

Tels étaient ses mots à elle. Elle, c'est Georgette, elle a 68 ans.

Elle a arrêté l'école en classe de 7eme soit en CM2 dans le système français. En effet pour pouvoir accéder au collège, elle devait aller en ville.

Et elle y alla, pour travailler...

Au début c'était juste « en attendant », pour pouvoir faire des économies, pour louer une maison et acheter les fournitures. Et les semaines passèrent, et puis les mois et toujours pas de retour à l'école...

Mais que s'est-il passé ? A-t-elle abandonné ? Ne veut-elle plus ? N'aimerait-elle plus l'école ?

Non...elle n'avait pas le choix, elle ne pouvait tout simplement pas y aller.

Depuis son arrivée en ville, elle ne faisait que ça, travailler et pourtant, l'argent qu'elle gagnait ne suffisait pas pour sa scolarisation. Pauvre, sans connaissances à Tamatave, elle devait se débrouiller toute seule.

De maison en maison, elle demandait alors du travail surtout de la lessive. Car, dorénavant, la lessive était devenue sa spécialité.

Elle n'avait que quinze ans.

Et l'école ? Elle continuait à y penser, d'abord tous les jours, puis, quelquefois, entre deux draps à froter, puis après, plus du tout. « J'ai cessé de rêver », m'avoua-t-elle...

Et les années passèrent... et l'école s'éloigna définitivement de ses pensées et de sa réalité. Maintenant son but, c'était de trouver de l'argent pour subvenir à ses besoins.

C'était donc travailler, tous les jours.

Sans diplôme, sans expériences et sans aucune connaissance, elle sera femme de ménage ou fera toutes sortes de petits métiers, non déclarés, sous-payés, sans assurance et sans contrat stable. C'est le chômage déguisé qui touche aujourd'hui 84% de la population malgache.

Sa vie... c'était ça, et ce qu'elle gagnait le jour, c'était pour le consommer le jour même...

Et 50 ans plus tard? Sa situation n'a guère évolué....

Elle vit toujours au jour le jour et elle travaille toujours autant.

Mais aujourd'hui, Georgette n'a plus 20, 30 ou 40 ans. Aujourd'hui, elle n'a plus la même force qu'autrefois. Aujourd'hui, elle n'a plus d'espoir et se sent bien seule.

Aujourd'hui, Georgette est fatiguée, très fatiguée.

Elle voudrait bien qu'on l'aide, qu'elle n'ait plus à travailler autant. Elle voudrait une pause, quelques vacances, retourner dans son village pour revoir les siens.

Elle voudrait une retraite.

Mais pour elle, ce mot est si lointain. Elle sait qu'elle ne pourra jamais en bénéficier, n'ayant pas eu un travail fixe. Comme elle l'a dit, la retraite, elle ne connaît pas et elle ne la connaîtra pas. C'est juste un rêve qu'elle ne vivra peut être jamais, comme l'école.

Georgette a toujours été pauvre, mais aujourd'hui, elle l'est encore plus, car, totalement abattue.

Les forces lui manquent et elle se demande ce que sera la fin de sa vie quand son corps ne lui donnera plus l'énergie de se lever pour aller travailler.

Quand elle n'aura plus du tout de force : Qui lui donnera à manger, qui prendra soin d'elle ?

Elle connaît la réponse : personne.

Elle n'a pas eu d'enfant, par choix. Elle s'est dit que ses moyens ne pouvaient lui permettre d'en avoir et d'en élever un.

Mesdames et messieurs. On dit que jeunesse rêve et vieillesse décompte ?

Georgette, elle a cessé de rêver dès ses 15 ans... Et maintenant, elle compte.

Elle compte tous ces jours où elle aurait dû être à l'école.

Elle compte les projets qu'elle aurait bien aimé réaliser, comme fonder une famille.

Elle compte toutes les déceptions dans sa vie.

Elle compte les jours qui lui restent et se dit que si elle avait travaillé dans un secteur « plus » formel, aujourd'hui elle aurait été comme les autres : Elle aurait été à la retraite.... mais ce n'est pas le cas.

Et elle n'est pas la seule dans cette situation. A Madagascar, ce sont beaucoup d'hommes et de femmes âgés qui doivent encore et toujours travailler.

Nous les voyons tirer des pousses-pousses, faire la lessive, de la manutention

ou encore ramasser des bouteilles dans les décharges afin de les revendre. Et cela pour survivre.

Pourtant, il est dit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme article 25 que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse. »

Et dans les pays pauvres, ils sont des centaines ? Des milliers ? Des millions dans cette situation.

Des chiffres précis, je ne pourrais vous en donner mais cela concerne la grande majorité de nos anciens.

Pourquoi ne sont-ils pas recensés, pourquoi les statistiques ne nous-donnent-elles aucune information à leur sujet ?

Pourquoi, dans mon pays, aucune étude n'est faite sur ceux qui n'ont pas de retraite ?

Les gouvernements ne les voient-ils pas ? Ou font-ils semblants de ne pas s'en inquiéter ?

Mesdames et messieurs,

La réalité de ces personnes est passée sous silence dans le monde. Elles sont devenues les oubliées de notre société.

Mais nous ne pouvons pas accepter cela. Ce sont nos anciens ! Ils comptent... Et ils nous demandent de l'aide.

Ils demandent à ce que l'article 24 de la DUDH soit respecté : « Que toute personne ait droit au repos !!! »

Alors, à quand le repos pour Georgette et d'autres millions de personnes âgées dans le monde ?

A quand la retraite ?

Georgette n'est pas de ma famille, ni de la vôtre, mais chacun de nous a des grands parents, chacun de nous sait qu'à un certain moment de notre vie, nous devenons très vulnérables et un repos s'impose.

Je sais qu'elle est fatiguée et qu'elle a besoin de cette retraite...

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, j'ai voulu mettre en lumière la situation de ces personnages âgées dans beaucoup de pays en voie de développe-

ment et dans les pays émergents ou elles ne bénéficient pas encore d'aides ni assez d'attention de la part des gouvernements mais aussi de la population .

Oui, mesdames et messieurs, nous sommes tous concernés par cette situation.

Aujourd'hui, c'est peut être Georgette. Mais si ce problème de retraite n'est pas réglé, ce sera un problème capital pour les futures générations qui seront aussi touchées par ce fléau. Et donc cela NOUS concernera !!!

Pour améliorer la situation, il faudrait donc qu'un système d'aides soit mis en place sérieusement et à long terme par les gouvernements. Des cotisations peuvent être faites à l'échelle locale, régionale, nationale et pourquoi pas mondiale !!!

Mais surtout, la principale solution est de consacrer plus de budget pour l'éducation et pour une sécurité sociale. Car si Georgette était allée à l'école, s'il y avait eu un collège dans son village, si elle avait pu bénéficier d'une aide de la part de l'État ou de la nôtre, ces rêves elle aurait continué à les avoir et cette retraite elle aurait peut-être pu en bénéficier.

Alors, assez du conditionnel maintenant, j'ose espérer qu'un jour, cela devienne réalité...

Pour que des millions de personnes âgées puissent enfin se reposer.

Pour que les mots de Georgette deviennent : « La retraite ? Je connais et j'en profite ».





## **« Tu es syndicaliste ! Tu es fini ! »**

Orlando BABALAHY (Terminale)

Chaque jour, ils n'arrêtent pas de lutter contre la vie dure et la pauvreté. Chaque matin, ils se demandent si les enfants pourront manger, s'ils vont trouver de quoi acheter du manioc ou un gobelet de riz pour toute la famille. Oui ! Que de cauchemars, une fois que le soleil se lève.

Il y a quelques années de cela, ils ont quitté leurs villages, leurs parents, leurs familles pour vivre leur propre vie en espérant un bon travail, en souhaitant vaincre la pauvreté. Aujourd'hui, tout est devenu flou et incompréhensible. Leurs progénitures ont faim, les écoles sont finies. Aucun avenir n'est assuré. Les maladies et la mort sont imminentes.

Mesdames et Messieurs, les membres de jury, ils sont licenciés, on les prive de leurs avantages car ils réclamaient et jouissaient de leur droit syndical. D'autres préfèrent se taire et laisser la souffrance les ronger intérieurement pour ne pas perdre le travail.

Ce sont les dockers du port de Toamasina.

Oui, vous avez le droit d'être interloqués, choqués voire horrifiés, chers Membres du jury.

Ces pères de familles, ces maris, ces piliers de la famille vivaient un calvaire quotidien au travail et maintenant, c'est le chômage, car ils réclamaient leurs droits.

Je tiens à présenter quelques témoignages de ces dockers victimes de licenciement et d'exploitation de personnes.

Celui portant la matricule 0908 était un docker, travaillant au sein de la Société de Manutention de Marchandises Conventionnelles (SMMC) depuis l'année 1994.

Le 13 mars 2012, le responsable de la SMMC a décidé, sans motif légitime, de suspendre son travail.

Un licenciement abusif, sans préavis. Il aurait pu bénéficier du statut des personnels permanents au port de Toamasina, dicté par l'article 9 du code de travail depuis des années.

La CNAPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) a bien précisé qu'il a perçu des allocations familiales depuis 2008. C'est une preuve qu'il a bien effectué son travail avec sérieux et conscience professionnelle.

Celui portant la matricule 0588 a commencé à travailler dans cette société de

manutention depuis l'année 1989. Le 9 mai 2012, il a été licencié sans préavis car il a participé à un mouvement syndical en tant que syndicaliste.

Celui portant la matricule 2585 a débuté son travail dans la société SMMC depuis l'année 1998. Il a été licencié le 13 juillet 2012 à cause de son adhésion au syndicat. Et quarante-trois autres dockers ont subi la même tragédie que lui.

Celui portant la matricule 1131 a accepté de témoigner sur le traitement qu'on leur inflige quotidiennement. « Tous les jours, on arrive à six heures du matin, on attend la répartition des tâches, personne ne nous informe jamais s'il y a du travail ou pas. Nous devons attendre devant les bureaux de six heures à midi. Souvent, la plupart d'entre nous n'avions pas de tâches et devons rentrer le soir sans argent, sans pointage car sans tâche veut dire sans pointage. Le responsable aurait dû nous informer qu'il n'y aurait pas de travail pour que nous puissions effectuer quelques travaux journaliers ailleurs pour compenser le manque à la maison. Souvent, le soir, ma famille ne mange pas car je n'ai rien trouvé pendant la journée. On soupe le soir si ma femme trouve de la lessive un peu partout ». Et cette situation continue jusqu'à maintenant.

Celui portant la matricule 0254 témoigne sur les tâches obligatoires que les dockers doivent effectuer sans être payé, les travaux qu'ils doivent assurer dans les autres sociétés du port. Des fonctions qui n'ont rien à voir avec celles réservées aux dockers comme le verrouillage et déverrouillage des containers. Les autres sociétés versent de l'argent à la SMMC en échange des services mais pas la moindre somme est versée aux dockers.

Ces pauvres hommes ont travaillé au sein de cette société durant toutes ces années sans contrat de travail. Si les bureaucrates de cette société reçoivent des primes colossales de tout genre vers la fin d'année, ces dockers, piliers de la société, ne gagnent que le minimum avec leurs salaires précaires. Ils ne sont munis que d'un seul équipement de sécurité, c'est-à-dire une seule combinaison, à faire passer à tour de rôle à quelques dockers, d'une paire de chaussures de protection pour cinq ou six dockers. Cela veut dire qu'un docker seulement est protégé tandis que la plupart sont exposés aux dangers alors que le risque de danger au port est important.

La société fait des bénéfices en exploitant et en louant ces dockers aux autres sociétés travaillant au port. On les loue comme on loue une machine ou une voiture. Les dockers ne peuvent pas dire « non » par peur du renvoi ou du licenciement.

En un mot, les responsables successifs les considèrent comme des esclaves ou comme des prisonniers sous leur garde.

Le responsable de cette société de manutention a profité de la situation déplorable de ces gens. Ce sont des dockers avec une vie quotidienne très misérable. Le patron de la SMMC a abusé de leur vulnérabilité durant toutes ces années de travail en violant le code du travail malgache dans son article 9 qui stipule que « le contrat des journaliers occupés au même poste de façon intermittente pendant six mois successifs pour le compte d'un même employeur et totalisant en moyenne vingt jours de travail par mois est considéré conclu pour une durée indéterminée ».

Lorsque ces travailleurs traités comme des esclaves ont entendu l'importance et le rôle du syndicat, ils ont décidé d'y adhérer pour pouvoir réclamer leur droit bafoué. Une fois devenu membre du syndicat, ils ont perdu leur travail malgré l'article 5 sur les droits des travailleurs expliquant clairement que « les travailleurs jouissent de droits fondamentaux : exercice aux droits syndicaux, sécurité sociale et retraite ».

Durant ces quatre dernières années, ces dockers licenciés ont déjà mené des luttes et des combats pour défendre leur droit en exposant leur situation à l'inspection du travail, au maire de la commune urbaine, au chef de région, au ministère et surtout à la primature mais aucune réponse, aucune réaction de la part de ces entités.

L'article 8 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que « chacun doit pouvoir demander la protection de la justice quand les droits que son pays reconnaissent ne sont pas respectés. » Aujourd'hui, pour les dockers restant qui travaillent encore à la SMMC, la souffrance continue jusqu'au foyer. Il y a ceux qui sont abandonnés par leur épouse car elle ne supportait plus la pauvreté, ceux qui ont une épouse et/ou des filles devenues des prostituées, ceux qui ont des enfants devenus des bandits ou des mendiants pour survivre.

Ces personnes sont parties de chez elles. Elles ont tout tenté pour chercher une nouvelle vie ailleurs, une meilleure vie... Ces individus se sont raccrochés à un espoir, à la croyance que leur chance était autre part. Arrivées dans cette société, elles ont rêvé de se construire une vie rangée, avec un travail stable. Hélas ! Tout est resté un rêve qui ne se réalisera jamais.

Mesdames et Messieurs les membres du Jury, maintenant, ils se tournent vers vous. Ce licenciement abusif est condamnable et est aussi le symbole d'une discrimination.

L'article 23 alinéa 4 sur les droits de l'Homme stipule que « toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. » Ces droits leur ont été accordés afin de rendre leur vie meilleure et afin d'exercer une plus grande justice entre les individus. Ce

traitement proche de l'esclavage constituant non seulement un danger pour ces dockers et leurs familles, mais surtout la preuve du non-respect des droits de l'Homme. Selon l'article 4 des droits de l'Homme : « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ». Vous devez rappeler que les syndicats sont présents pour tous les travailleurs, pour leur éviter de subir ces situations de supplice moral et physique qu'ont connues ces personnes pendant trop longtemps, pour que chacun puisse exercer son métier dans le meilleur cadre possible, à l'abri de l'exploitation et des menaces de licenciement abusif.

Rappelez-vous, encore une fois, que les droits syndicaux sont aussi des droits de l'Homme. Rappelez-vous que les bafouer, c'est aussi bafouer notre dignité d'être humain. Et c'est à ce titre que les syndicats ont leur place dans cette affaire. C'est au nom de cela que ces dockers attirent vos attentions. Car ils ne sont très forts, Mesdames et Messieurs, qu'ensemble. Unissons nos forces, ne leur tournons pas le dos, ils ont besoin de nous. Ils sont prêts à travailler en étant traités comme un humain et non comme un animal, comme un homme libre et non comme un esclave. Ils se sont battus pour vaincre la pauvreté et la misère et continuerons à lutter jusqu'à ce que tout le monde respecte les droits de chaque être humain. Chacun de nous ici présent, consacrons nos efforts, nos moyens et nos énergies pour défendre leur cause.

Merci.





## **« La loi du plus hors la loi »**

Oksannah RAHELIARINIRINA (Terminale)

A Madagascar, les plus valorisés par la loi sont souvent.... les hors la loi.

Et bons citoyens mais pauvres riment souvent avec mort dans mon pays.

Certains Malgaches se sont violemment battus pour leur indépendance lors de l'insurrection de 1947. Aujourd'hui, notre gouvernement aveuglé par « 12 sacs de riz, des sachets de bonbon, des bouteilles d'huile et des bouteilles de limonades » offerts par des entreprises chinoises principalement, court hâtivement vers la recolonisation, du moins économique.

Il ne s'agit pas de discriminer les personnes de nationalité chinoise ou de se comporter différemment avec eux. Mais des préjugés disant que « les chinois épuiseront les ressources malgaches » commencent à se diffuser. Et là, je dis STOP! Ces personnes-là, essaient comme chacun d'entre nous de travailler, peu importe leur nationalité. Et à mon sens, ils réussissent, eux, par de moyens légaux, à Madagascar. Alors, ne rejetons pas la faute sur eux! Car dans mon cas précis, à la base de ma démarche, si c'est bien une entreprise chinoise qui va exploiter pendant 40 ans un espace du territoire malgache, ils ont obtenu une autorisation officielle de la part du gouvernement. C'est à ce dernier que nous devons demander des comptes!

Les problèmes intérieurs auxquels nous faisons face pèsent beaucoup trop et le niveau de pauvreté ne cesse d'augmenter. Entre 1960, année de l'indépendance, et aujourd'hui, nous sommes le seul pays au monde à avoir un PIB/Habitant qui a baissé de presque de moitié sans conflit majeur ou catastrophe naturelle d'ampleur !!!

En novembre 2015, une compagnie chinoise Jiuxing mines a eu l'autorisation d'exploiter une ressource de mon île : l'or de la région de Sohamamanina, qui se trouve à environ 70 kilomètres d'Antananarivo, capitale de Madagascar. Cette compagnie a bénéficié de 7500 hectares de terre soit 70% de la superficie d'Antananarivo, pour une durée de 40 années renouvelables.

Le mécontentement de la population locale vis-à-vis de cette décision a entraîné des manifestations. Ces grèves étaient dirigées par deux hommes : Pierre Robson et Tsihoarana Andrianony et ils étaient accompagnés de personnes âgées qui sont censées être à la retraite et d'enfants qui normalement doivent étudier à l'école.

Ils étaient en colère parce que, pendant 40 ans, ils vont être dépossédés de la terre qui recèle non seulement cette matière première mais aussi de richesses

culturelles et écologiques. C'est le seul endroit où il existe encore des reliques sur les ancêtres des Malgaches, les Vazimbas, mais c'est aussi l'une des seules zones de l'île où se trouve une forêt de tapias, endémique de Madagascar. Ils ont manifesté car ils ont été éjectés de terres communales sans avoir eu leur avis à donner pour au moins 40 longues années.

Ils sont tristes car, sur ordre du président qu'ils ont eux même élu, ils sont expulsés du seul lieu où ils pouvaient trouver de quoi survivre. Leur cause est défendable mais leurs paroles n'avaient pas assez de valeur car aucune mesure en leur faveur n'a été prise.

Le président et son gouvernement sont les seuls à avoir vu une autre raison pour expliquer ces manifestations. Pour les autorités, ces grèves relèvent de l'ordre politique. Les forces de l'ordre sont alors intervenues massivement, avec des bombes lacrymogènes et pistolets en main pour faire face à quelques personnes défendant l'accès à la terre de leur village. Et tout cela pour soi-disant éviter de mettre l'état en danger. Ces grèves sont, pour les gouvernants, des agissements en faveur d'un coup d'état.

Quelques militants ont été blessés, neuf dont les deux leaders ont été incarcérés dans la prison d'Antanimora et d'autres y ont laissé leur vie. Les deux leaders sont aujourd'hui reconnus coupables devant le tribunal et sont inculpés pour atteinte à la sureté de l'état, pour conduite d'une manifestation sans autorisation et pour destruction de biens publics.

C'est une atteinte flagrante à l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme : «tout individu a droit à la liberté d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre sans considération de frontières, les informations et les idées par quelques moyens d'expression que ce soit».

Au niveau de l'impact économique de l'arrivée de cette entreprise, ils seront faibles car les emplois locaux créés dans la foulée seront dérisoires. Or, les Malgaches ont soif de travail. Ils ne bénéficient pas pleinement de leur droit dicté dans l'article 23 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme : «toute personne a droit au travail et à la protection contre le chômage.» Cette Déclaration a bien sûr été ratifiée par Madagascar.

Ils ne bénéficient pas non plus des droits sociaux que l'on trouve, concrètement, en France et dans les textes de lois malgaches. Je prends comme exemple les pensions de retraite pour les plus âgés ou les congés-payés qui sont en réalité une utopie pour bon nombre de Malgaches.

De plus, il semble exister à Madagascar deux poids deux mesures au niveau

de la justice. La population préfère souvent utiliser la loi du Talion et régler ses problèmes elle-même plutôt que de faire appel à la police et à la justice malgache. Et, pourtant les autorités ne sont-elles pas justement censées protéger la population?? Mais ce n'est pas le cas dans mon pays!

Cette perte de confiance vis-à-vis de la justice entraîne des dérives comme la justice populaire qui s'accroît à Manakara, plus précisément à Ampasimanjeva au sud de Madagascar. Dans cette région, les vols violents de zébus et les attaques de coupeurs de routes sont fréquents et la plupart des coupables ont été arrêtés et mis en prison. Vous me direz que les autorités font bien leur travail ?

Et pourtant... L'état malgache a développé une forte propagande sur « une grande victoire sans précédent dans la lutte contre l'insécurité ». Non pas, suite à ces arrestations, mais parce que 4000 personnes reconnues coupables de meurtre et/ ou de viols, de vols ont été mis en prison puis en novembre 2014, ont été libérées.

POURQUOI?? Parce qu'en contrepartie d'une grosse somme d'argent publique provenant des impôts payés par les Malgaches, ces condamnés ont engagé leur « parole » à ne plus commettre de méfaits. Ils se sont donc métamorphosés en bons citoyens. 2500 des détenus allaient d'après les autorités suivre ce même chemin. Ils pouvaient reprendre leur vie normale, auprès de leur proche, parmi les bons citoyens malgaches. Tout ceci a été fait dans le cadre du pouvoir discrétionnaire du gouvernement sans intervention ni de juges ni de tribunal.

Peu après cette réinsertion, le 12 décembre 2014, une partie de ces nouveaux bons citoyens ont menacé d'attaquer de nouveau en précisant être lourdement armés si la police et les forces de l'ordre ne quittaient pas la région. La situation s'est donc envenimée et le pacte n'a pas tenu.

Le gouvernement de Madagascar semble se mettre du mauvais côté. Car ce n'est plus de la démocratie mais plutôt de la dictature qui crée de l'anarchie. On privilégie les criminels sur la foi de leur parole et on fait taire des honnêtes gens qui manifestent pour leur terre communale. Mais où allons-nous? Qu'en-est-il des générations à venir??

Mesdames et Messieurs les membres du jury, je voudrais juste que le gouvernant actuel ou futur puisse faire en sorte que les Malgaches sentent au moins l'illusion de sécurité et que les autorités soient à leur côté, qu'ils n'aient plus peur de dire à haute voix ce qu'ils pensent sans se soucier des punitions et en utilisant leur liberté d'expression. Et je souhaite qu'ils bénéficient pleinement des richesses malgaches en tant que Malgaches justement.

Je m'adresse plus précisément au président Hery Rajaonarimampianina et à ses conseillers : pourquoi ne pas permettre aux Malgaches d'exploiter une part de leur richesse?

Pourquoi ne pas faire des dons comme des sacs de riz et autres besoins primaires aux Malgaches pour qu'ils puissent survivre dans le Sud et que l'argent de l'état soit utilisé pour créer des infrastructures scolaires ou médicales au lieu de rémunérer des criminels pour une éventuelle paix sociale si vite remise en cause??

Pourquoi ne pas créer des emplois pour les travailleurs malgaches et lutter ainsi contre le chômage en accordant ce bail emphytéotique à cette entreprise étrangère ?

Les élus sont là grâce au peuple et doivent s'employer pour le peuple.

Alors, s'il vous plaît, tournez-vous urgemment vers la partie du peuple la plus démunie au lieu de favoriser ceux qui possèdent déjà. Les Malgaches ne doivent plus être esclaves d'eux-mêmes dans leur propre pays!

Luttons ensemble pour que la loi ne soit plus celle du plus hors la loi !





## **« Il ne suffit pas de les pondre à Madagascar »**

Stephie MARA et Arielle ROSILIA (Troisième et Seconde)

Bonjour Mesdames, Messieurs les membres du jury

Selon la citation de Félicité Robert de Lamennais, « la mère doit à ses enfants son lait, les soins assidus et le dévouement infatigable d'où dépend leur conservation dans les premières années. Le père doit à ses enfants sa tendresse et sa protection vigilante, le pain et les vêtements. Il doit pourvoir à tous les besoins jusqu'à ce qu'ils puissent y pourvoir eux-mêmes. »

Cela montre que les parents doivent être responsables et subvenir à tous les besoins de leurs enfants.

Or, à Madagascar, certains parents ne semblent pas en être conscients !

C'est pour cette raison que nous sommes ici, toutes les deux présentes pour défendre une cause, celle des enfants abandonnés à Madagascar.

De nombreux enfants malgaches sont délaissés actuellement. Leur âge varie entre celui d'un nouveau-né à celui âgé de 8 ans.

Mais pourquoi ces enfants sont-ils abandonnés ?

Les raisons sont diverses comme par exemple :

Soit le couple n'en veut pas car ils sont trop jeunes, immatures et dépendent encore de leurs parents. Ils ne veulent pas gâcher leur jeunesse. Ils ne sont pas prêts à devenir parents, à élever, à éduquer et à nourrir l'enfant. Ils sont effrayés face à cette responsabilité.

Soit l'homme est déjà marié donc il ne peut élever cet enfant car c'est l'enfant de sa maîtresse.

Soit, et c'est le plus souvent le cas, à cause de problèmes financiers ! Comme le cas de Mario, un petit garçon qui a été abandonné par sa mère dès sa naissance car elle n'avait pas d'argent et avait peur de ne pas pouvoir l'élever correctement.

Soit comme dans le sud de Madagascar avec le « tabou des jumeaux » ! Une malédiction pèse sur eux. Autrefois, on les tuait ! Aujourd'hui, ils sont abandonnés ! Légers progrès me direz-vous ! Dina et Diari, des jumeaux de 5 mois, ont été victimes de cet abandon. A cause de cette tradition, ils ont dû être séparés de leur mère.

Or l'article 20 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant précise « que tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial,

ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciale de l'Etat. »

Mais qu'arrive-t-il à ces enfants ?

On voit des nouveau-nés abandonnés dans des bennes à ordures, sous un pont ou jetés dans l'eau !

Certaines mères les font adopter, les déposent à l'orphelinat ou encore, elles les donnent à la famille. Les confier à quelqu'un n'est pas encore très grave. Mais, il y a des mères qui vont même jusqu'à vendre leur enfant pour en faire une main d'œuvre bon marché.

Comment peut-on être capable de faire une chose pareille à son propre enfant ? C'est inhumain ! C'est odieux ! Un enfant n'a pas de prix ou plus précisément une vie n'a pas de prix ! Les solutions que ces filles-mères prennent souvent, c'est la solution de facilité, c'est-à-dire, les confier à la mamie ou à la maman. D'ailleurs, elles ont honte car cet enfant ne l'appellera jamais maman !

Pour ce qui est de Mario, il eut la chance d'avoir été adopté par des personnes généreuses qui le considèrent comme leur propre enfant. Les jumeaux Dina et Diari ont été recueillis dans un centre d'accueil et de transit des jumeaux abandonnés, appelé CATJA à Mananjary, à 450 kilomètres de la capitale.

D'autres, malheureusement, n'ont pas eu ces chances et ils se retrouvent en situation de « rue ». Ils sont mal vêtus, mal nourris, sales et vivent de la mendicité, d'une vie misérable, battus et agressés. Ils doivent effectuer des « petits boulots » informels dans des lieux insalubres. Ils ne vont pas à l'école, alors que certains aimeraient y aller. De plus, leur croissance est difficile.

Alors, Mesdames et Messieurs les membres du jury, pour échapper à tout cela, voici les solutions que nous proposons face à cet abandon :

Tout d'abord, l'Etat doit prendre ses responsabilités vis-à-vis de ces enfants car l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'Enfant stipule que « les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social ». Alors, il faut appliquer cette Convention !

Puis il faut créer des plannings familiaux à Madagascar. Ce sont des centres médicaux pour adolescentes dont les consultations, les avortements, les échographies et tout le reste sont gratuits afin d'éviter des grossesses ou bien guider les grossesses.

Il faut sensibiliser les jeunes couples et les futurs parents sur les risques d'accident de grossesse. Il faut éduquer les adolescents sur l'importance des enfants,

sur le budget que cela nécessite, de l'organisation que cela demande comme veiller le soir, faire des nuits blanches, laver les vêtements et préparer la nourriture...

Il est insupportable de regarder en face un enfant dont la dignité est bafouée et piétinée. Pour l'aider à sortir de cet enfer où il se trouve, nous devons agir.

On pourrait l'envoyer dans un orphelinat. Prenons comme exemple le Père Pedro. Un Argentin qui est à Antananarivo depuis 25 ans et qui aide les plus démunis. Il a construit 18 villages pour les anciens habitants d'une décharge d'Antananarivo. Il est venu en aide à plus de 500 000 malgaches en leur donnant des soins, des vêtements ou un repas. Chaque village compte une école, un dispensaire et une structure sportive. Dans cette cité, tout le monde a un emploi et chacun est payé. Il a redonné à ces personnes le goût de vivre !

« Je travaille pour les pauvres mais pour qu'ils puissent eux-mêmes reconstruire leur vie et préparer l'avenir de leurs enfants. Ce sont les enfants qui nous poussent à aller de l'avant !

Chaque enfant est un être fabuleux. L'aider à se mettre debout et avoir un avenir, c'est une immense joie, une immense force que nous recevons d'eux » disait-il !

Alors, Mesdames et Messieurs membres du jury, nous voulons à notre tour, nous, malgaches aider notre peuple !

Ces enfants ont aussi le droit de bénéficier d'une vie comme la nôtre. Nous devons respecter leurs droits car « Il ne suffit pas de les pondre à Madagascar » !



**« Harcelée à l'école »**  
Sarah CHEN LAI (Troisième)

C'est une adolescente de 13 ans. Elle est au collège. Elle se fait harceler. Elle subit ce harcèlement depuis maintenant 2 ans. Et depuis 2 ans, elle le cache. Depuis 2 ans, elle le supporte. Depuis 2 ans, il y a ces filles, ces filles qui ont décidé, que ce serait elle. Elle, leur souffre-douleur, leur bouc émissaire.

Ces filles qui ont décidé, qu'à chaque récréation et même pendant les heures de cours, qu'elle allait en baver parce qu'elle était différente, parce qu'elle n'avait pas d'amies, parce qu'elle était souvent toute seule et donc, on n'allait pas l'aimer. Ces filles ont décidé que c'était elle qui subirait les insultes, les moqueries, entraînant le rejet, les coups, l'enfermement dans les sanitaires et cela chaque matin.

Un jour, elle en a eu assez.

Certains disent que ce ne sont que des jeux d'enfant, sans lendemain ou suite, mais alors ? Pourquoi pleure-t-elle chaque soir dans son lit ? Pourquoi a-t-elle éteint son téléphone ? Pourquoi arrête-t-elle de se nourrir ? Pourquoi sa joie de vivre se dégrade ?

Et... Pourquoi s'est-elle pendue ?

Elle ne voulait même pas en parler, elle avait essayé, mais elle avait peur que tout cela se retourne contre elle. Elle avait essayé mais le surveillant était trop occupé... Elle avait essayé, elle avait essayé...

Elle était surtout perdue, ne sachant que faire, ni vers qui se tourner. Elle pensait que personne ne pourrait la comprendre... comment se confier, comment s'exprimer face à ces gens, qui n'allaient peut-être pas la croire ?

Il y avait cet effet de groupe face à la solitude et l'isolement. Elle ne pouvait même pas s'exprimer face à cette violence. Elle n'avait pas les mots et le fait d'imaginer la situation l'empêchait de respirer.

Comment cela était-il possible ? Dans une école ? Est-ce normal ? Et les professeurs, qui étaient sans doute trop occupés pour pouvoir régler des « histoires d'enfants »...

Il y avait aussi cette petite part de culpabilité en elle, mais elle ne savait pas ce que c'était. D'où cette phrase qui revenait sans cesse... « Qu'ai-je fait ? ».

Voici, Mesdames et Messieurs, l'histoire qui touche 1 enfant sur 10 en France. Je me demande, on se demande, comment peut-on en arriver là ?

Elle qui voulait tout simplement aller à l'école, apprendre, faire ces études et

réussir...Imaginez, ne serait-ce qu'une seconde, l'enfer que cette fille a vécu... pour en arriver, au suicide.

La cause que je défends devant vous, n'est pas seulement pour cette jeune fille...

Mais pour le million de jeunes collégiens dans le monde, qui subissent et pour certains qui meurent dans le milieu scolaire, oui scolaire.

Mesdames et Messieurs, à l'école !

L'école... qui est un droit. L'école, où nous sommes envoyés tous les matins, où nous sommes confiés par nos parents, à des professeurs et des surveillants. L'école où a eu lieu cet harcèlement, où pendant ces fameuses heures de cours, les victimes préfèrent se protéger des moqueries et des insultes plutôt que de se concentrer comme il le faut, où les victimes appréhendent la récréation et se tiennent prêtes à courir et se cacher dans les toilettes, où elles se feront sûrement enfermer...

La récréation, le moment de pause après de beaux efforts fournis, devient, un moment d'anxiété et de peur. C'est devenu un combat, au quotidien.

Le harcèlement, se définit par une violence, REPETEE, qui peut être verbale, physique ou psychologique.

J'ai choisi ce sujet, car je me demande encore, comment les gens peuvent en arriver là ? Mais aussi pour permettre aux victimes de s'affirmer et de prendre la parole pour dire STOP.

L'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen nous dit que : «Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». Nous avons donc droit à la liberté, mais aussi à la vie. Et avoir recours au harcèlement transgresse cette règle.

D'après les chiffre-clés sur le harcèlement, en France, 3 ou 4 adolescents, chaque année, se suicident à cause de cela, 61% des élèves harcelés estiment avoir des envies suicidaires. 22% n'en parlent à personne.

Non, Mesdames et Messieurs, membres du jurés, ce n'est pas envisageable, ce n'est plus humain. Et puis, cette forme de crime qui reste impunie... Nous rendons-nous compte ?

Et les témoins, dans tout cela ? Que font-ils ? Eh bien, ils restent... muets... face à cette violence répétée, face à cette pauvre personne qui se fait battre et harceler.

Par peur de le subir eux aussi, à leur tour... Alors... ils restent à leur place et ne font rien.

Mais sans s'en rendre compte, en ne faisant rien, ils font, et participent eux aussi, au malheur de la victime.

Trop de victimes subissent et trop de victimes ne le supportent plus.

Tous les moyens sont bons, il n'y a même plus de limites. Coups, retournement de toute la classe contre vous, les affaires qui disparaissent, les boules de papiers lancées sur la tête avec les insultes du genre « va te pendre, tu sers à rien » « la vie a le malheur de te connaître, suicide- toi » et bien des méchancetés encore que l'on retrouve sur les réseaux sociaux.

Ces paroles trop utilisées, touchent et restent gravées à jamais pour la victime.

Et eux, ils continuent. Trop de personnes ne font rien face à cela. Ils ne comprennent pas tout le mal qu'ils peuvent causer. Par « ils », je parle de ces persécuteurs qui considèrent cela comme un jeu, qui en inventent un, chaque jour, pour les essayer sur la victime. Ce ne sont plus des enfants, des jeunes, ce sont des objets, des cobayes, qui, pour eux, ne ressentent rien.

Qui sont-ils ? Pour avoir ce droit, ce droit d'empêcher autrui de vivre pleinement sa vie, et d'être heureux. Qui sont-ils ? Pour ôter la vie, à leur guise et en restant impunis.

Personne, n'a le droit à cela Mesdames et Messieurs. Personne.

Des campagnes contre le harcèlement passaient récemment sur les chaînes de télé et sur les médias. Je l'ai visionné sur une chaîne Youtube, appelée Rose Carpet, qui soutenait la cause contre le harcèlement. Une fille harcelée recevait un commentaire d'une fille de son âge souhaitant sa mort, et au fur et à mesure, les gens aimaient ce commentaire. 1, 2,3 likes...

« J'ai juste liké » dit l'un d'eux. Sans le savoir, il en faisait partie, lui aussi, des harceleurs. Il faudrait faire attention car, sans le savoir, certains participent au malheur des victimes, sans forcément le vouloir.

Des cas comme cela, Mesdames et Messieurs, j'en ai connu une. Je l'ai aidée comme je pouvais, lui disant de ne même pas y répondre et de ne pas y réfléchir, mais surtout d'en parler.

Lors de la journée nationale du 3 Novembre 2016 organisée pour dire NON, au harcèlement, la ministre de l'éducation Nationale française, Najat Vallaud-Belkacem, encourage les jeunes victimes, à sortir du silence et à en parler. C'est une cause très grave, souvent, trop prise à la légère.

Mesdames et Messieurs, membres du public, si vous êtes témoin, vous devez en parler. Cette cause a été mise en lumière en ce jour national, et j'en reparle aujourd'hui pour vous demander de dire non au harcèlement avec moi, et il faut aider et encourager ces victimes, ces jeunes.

Nous devons leur transmettre notre soutien pour leur dire qu'ils ne sont pas seuls et que nous sommes là pour les aider.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, membres du jury, le harcèlement, si on n'en parle pas, ça ne s'arrête pas.

J'encourage, et je pousse tous ceux qui sont harcelés, à en parler, et à ne pas rester seuls, car nous sommes tous, assez puissants, pour faire face à cela. Ensemble, nous pouvons, nous réussirons à combattre ce crime impuni.

Sortez du silence, n'ayez pas peur. C'est avec nos efforts, que nous pourrons aider les autres, c'est en s'unissant, qu'on apprendra, qu'on deviendra plus forts, et ainsi, poursuivre, cette marche contre le harcèlement.

Enfin, je demande que la loi punisse les harceleurs de manière à marquer les esprits.

Seul nous subissons, mais ensemble, nous vaincrons.





## « *Les larmes innocentes !* »

Annies RAHANTANIRINA et Jean Cathérine MAHAVANONA (Première)

Mesdames et messieurs, les membres du Jury! Vous tous ici présents!

Il est malheureux de constater que la maltraitance et le travail des enfants existent encore dans le monde, surtout dans les pays sous-développés, et notre pays en fait partie. La pauvreté peut-elle tout excuser? Nous ne pouvons pas tout mettre sur le dos de la paupérisation.

Des enfants vivent dans des conditions inhumaines tous les jours, vivent l'enfer sur terre. Nous allons vous raconter un cas de maltraitance non isolé, la rencontre avec Fitia, une petite fille d'environ 8 ans mais qui paraît déjà mure pour son âge.

Il y a un an, à « Bazar Kely » à Toamasina, un samedi, nous avons été témoins d'un triste fait. Elle était sale et portait des guenilles. Sa pâleur et sa maigreur faisaient froid dans le dos, les yeux presque fermés et les joues creusées. Rien qu'en la regardant, on voyait qu'elle avait faim. Elle mendiait de droite à gauche, priait que quelqu'un ait pitié d'elle. Les gens, qui passaient, ne daignaient même pas lui jeter un regard. C'est là que nous nous sommes arrêtés et décidâmes de l'aider. Nous lui avons donné à manger et nous avons discuté avec elle. Fitia nous a raconté sa vie, qu'elle était toute seule, qu'elle vivait sur la plage avec des enfants se trouvant dans la même situation. Elle ne va pas à l'école.

Elle ne va pas à l'école, son alimentation est aléatoire, parfois quand elle trouve les moyens, elle mange, sinon elle ne mange pas et dort avec cette grosse famine. Elle vit comme une mendicante. Quand elle nous raconte sa vie, on comprend que c'est une mendicante, et qu'en travaillant, les gens l'ont maltraitée, elle a été frappée et on l'a rabaissée parce qu'elle est pauvre et sans défense. Mais elle témoigne aussi que ça lui est égal, ce qui importe c'est d'avoir son pain quotidien pour lutter contre sa faim. Cependant quand elle travaille, des gens en profitent: son salaire ne convient pas au travail qu'elle fait. Elle porte 5 seaux d'eau chaque matin pour 50 ariary par seau.

Dans ces conditions, quel pourrait-être son avenir? A cette question, Fitia nous a répondu que, quand elle sera grande, elle aimerait être riche, avoir une voiture, aider ses copains et manger au-dessus de sa faim.

Mon Dieu! Une question mérite la réflexion : comment va-t-elle faire pour être riche dans ces circonstances?

Alors la réponse est que Mesdames et Messieurs, chaque enfant a un rêve et

un avenir. Fitia rêve de devenir une princesse. Mais je crois que fée clochette ne va pas venir l'aider. Certes c'est la vie de Fitia, une simple paysanne dont la vie va être encore plus horrible si le gouvernement ne lui tend pas la main.

Imaginez juste le temps d'un instant, des petites filles et petits garçons seuls sur la plage, dans des ruelles, dans les champs, sans protection. Demandez-vous à qui vont-ils crier à l'aide en cas d'agression ou de viol ?

Réveillons-nous, Mesdames et Messieurs, ils ont besoin de moi, de toi, de nous tous ici présents. Ils travaillent pour gagner de quoi calmer leur faim, alors que les autres gens profitent de leur innocence et naïveté.

Quand je parle d'enfants, certains vont croire que j'aggrave la situation. Mais demandez-vous, quel âge ont ces enfants ?

Ils n'ont que 12 à 16 ans, ils subissent des violences physiques, psychologiques et voire même sexuelles. Ils sont victimes d'exploitation et de négligence.

Pour des millions d'enfants dans le monde, la violence est une réalité quotidienne. Et les chiffres sont alarmants: 40 millions d'enfants sont maltraités chaque année, que ce soit physiquement ou psychologiquement.

Nous sommes tous responsables, Mesdames et Messieurs. Ces enfants travaillent à cause de la misère. Ils sont privés de leur enfance. Ils ont perdu leur droit: le droit de jouer, d'aller à l'école, le droit d'être aimé et protégé. L'article 34 de coordination des ONG pour les droits des enfants (CIDE) stipule que « Les enfants doivent être protégés contre toutes les formes d'exploitations et de violence sexuelle. »

C'est injuste ! Imaginez si c'était vos filles ou fils qui se baladaient dans la rue, sans rien dans le ventre. Mendiant sur les deux côtés de la rue, pour trouver de quoi se mettre sous la dent et malgré ça, des gens en profitent: étant conscients de leur famine et leur souffrance, quelqu'un les oblige à porter des objets lourds, pour 200 ariary. Pour acheter quoi avec ça ? « 4 mofogasy ». Ça lui suffira selon vous ? Vous qui êtes présents, est-ce avec ça que vous calmez votre faim ?

C'est trop injuste, chère assistance, c'est contre nature. Jamais un enfant ne travaille de son plein gré. Mais ils n'ont pas le choix, pour vivre, ils sont obligés de travailler.

Selon la Convention relative aux droits de l'Enfant, les enfants ont droit à une intégrité physique et personnelle ainsi qu'au droit d'être protégé contre toute sorte de violence. L'Etat doit prendre toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et philosophique et la réinsertion sociale de tout

enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices (...).

En outre, Madagascar est un pays pauvre qui connaît aussi de graves instabilités politiques.

Croyez- nous, Mesdames et Messieurs, ce pays n'est pas si pauvre qu'on nous laisse comprendre. On a des richesses qu'on peut encore exploiter. Mais qui va le faire si nous n'aidons pas la nouvelle génération qui se sent détraquée de plus en plus. D'après l'article 28 du CIDE, « chaque enfant a droit à une éducation. » Est-ce le cas chez nous ? La réponse est loin d'être affirmative.

Actuellement la corruption règne à Madagascar, beaucoup d'agresseurs d'enfants sont jugés au tribunal. Après le jugement, ils sont mis derrière les barreaux mais imaginez qu'après seulement un mois d'emprisonnement, ils sont libérés et ils se baladent dans les mêmes rues comme si de rien n'était. Comment est-ce tolérable?

Des publicités par ci, des publicités par là. «Kolikoly tsy azo ekena», mais quels sont les résultats ? Même vous grands hommes de la justice, vous les hommes politiques, vous les hommes de pouvoir vous achetez tout avec votre argent car vous croyez que rien n'est impossible avec l'argent. C'est faux, Mesdames et Messieurs, détrompez-vous, il y a quelque chose qu'on ne peut pas acheter avec votre sale argent. Cette chose-là est plus valeureuse que tous vos millions réunis. Cette chose-là, c'est «la vie».

Quelles sont les conséquences de votre irresponsabilité? A Madagascar, la police des mœurs et protection des mineurs à travers la ligne verte 147, a recensé 473 cas de maltraitance en 2012 dont 38% des coups et blessures, 22% de violences verbales, 11% de viol, 8% d'exploitation et 4% d'inceste. Est-ce normal ? C'est une horreur, Mesdames et Messieurs! Dans ces cas, 77% sont des filles et 50% des violences sont subies par des enfants de moins de 15 ans. Alors que l'article 19 du CIDE précise que « les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, de brutalité physique ou mentale d'abandon, ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle. »

La situation de ces enfants est déplorable et parfois, elle semble inextricable.

Comment la communauté Malagasy accepte-t-elle cette injustice? Quel est l'avenir de ces jeunes hommes et jeunes filles?

La violence entraîne la violence. Si le gouvernement n'agit pas, elles risquent de devenir des personnes dangereuses pour la société.

Mesdames et Messieurs, les membres du jury, vous tous ici présents, cette situation n'est donc pas sans solution puisque des textes pour la protection des enfants existent. Si tant d'enfants à travers le monde sont encore au moment où nous sommes là devant vous, maltraités ou violés, cela est lié au manque de volonté d'un grand nombre de politiciens, d'hommes de pouvoir. Les conflits se multiplient dans le monde mais ils ne doivent pas concerner le monde des enfants.

Mesdames et Messieurs, voici quelques suggestions de notre part:

- L'Etat Malagasy doit appliquer ce qu'il a signé ;
- Les agresseurs devront être condamnés pour une longue durée ;
- L'administration du tribunal doit strictement être contre la corruption ;
- Les enfants dans la rue doivent être accueillis par les associations de protection des droits des enfants comme par exemple SOS village d'enfants.

Mesdames et Messieurs, maltraiter un enfant sans défense innocent, c'est injuste, déplorable même.

Ce n'est pas parce qu'ils sont seuls et abandonnés qu'ils ne sont plus des êtres humains. Un enfant de 8, 10, 12 ans fait un travail d'un adolescent de 17 ans à 19 ans et en plus de cela, il est frappé, rabaissé, humilié voire même violé.

Ce n'est pas juste, c'est contre la nature propre de l'homme.

Levez-vous Messieurs! Luttons contre cela Mesdames.

La violence infligée aux enfants, il ne faut plus que cela dure! Ils sont fatigués de souffrir, de pleurer de leurs souffrances interminables.

Mesdames et Messieurs, les membres du jury, aidons-les à retrouver leur sourire d'enfance, le bonheur qui leur a été privés depuis leur naissance.

Dites avec moi STOP aux maltraitements des enfants !

STOP à cette souffrance quotidienne !

STOP à la malveillance de nos propres responsabilités !





## « Médecins après la mort »

Catherine CHAN YI KWAN et Luciana Carine HONORE (Troisième)

Cher auditoire, chers publics, Mesdames et Messieurs les membres du jury, nous sommes toutes les deux ici présentes, pour vous parler d'un problème récurrent qui arrive dans notre pays : celui du dysfonctionnement des services hospitaliers de Madagascar.

Lorsque nous parlons de service hospitalier, nous désignons un ensemble de services médicaux spécialisés regroupés au sein d'un hôpital. Un ensemble de services hospitaliers constitue un pôle regroupant par exemple un service de gastro-entérologie, de néphrologie ou autres... Il existe aussi des pôles spécifiques par exemple le chirurgical qui va regrouper plusieurs services hospitaliers spécialisés dans la chirurgie. Ces services sont dirigés par des chefs de services ou coordonnés par un chef de pôle. Mais une grande partie de ces pôles qui constituent un hôpital n'existe pas à Madagascar.

Et cela cause de nombreuses morts...

Par exemple, Mercredi 19 décembre dernier dans le Service de Pneumo-physiologie (PPH) de l'hôpital Be, a eu lieu une coupure de courant de 9h à 17h45 qui entraîna le dysfonctionnement de ce service. Les cinq extracteurs qui sont en service au PPH sont tombés en panne pendant environ huit heures, au grand regret des patients du Service et notamment des asthmatiques et des tuberculeux qui dépendaient des extracteurs d'oxygène auxquels ils étaient connectés.

C'est ainsi qu'une jeune femme de 32 ans est morte par asphyxie. D'après le personnel soignant, elle est morte environ une demi-heure après la coupure du courant et donc après la panne de l'extracteur. La panne de courant n'était pas la seule cause de son décès. Le manque de personnel et de matériel dans le service ont accéléré la détérioration de son métabolisme. Cette femme venait d'un petit village près de Tamatave. Elle était partie de son village avec l'espoir qu'elle vivrait plus longtemps avec les hypothétiques soins reçus. Mais après une semaine de traitement et, malheureusement pour elle, sa vie s'arrêta là.

D'après l'article 3 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ».

Alors pourquoi cette déclaration, ratifiée par les autorités malgaches, est-elle négligée dans notre pays ? Comme nous l'a dit notre professeur : « ces lois sont belles, elles sont bien écrites et leurs idéaux magnifiques mais le seul problème, c'est que beaucoup de personnes, voire des pays entiers ne les respectent pas. »

Auriez-vous accepté de mourir ainsi alors que dans les pays développés, les hôpitaux sont équipés, dans beaucoup de cas, pour vous maintenir en vie et vous soigner?

Si nous avons le même matériel et le même personnel qualifié que les pays étrangers, cette jeune femme serait probablement encore de ce monde.

En France, les soins médicaux sont gratuits, la première chose que le personnel vous demande n'étant pas : « De quelle couleur est votre carte bancaire ? » mais plutôt « Où vous avez mal ? ».

Or, à Madagascar, les soins ne sont pratiqués que si vous donnez de l'argent au médecin. Et les soins sont alors limités aux personnes ayant les moyens de s'en procurer.

Nous sommes bien loin du serment d'Hippocrate.

Chaque année, toutes sortes d'aides humanitaires œuvrent à Madagascar :

- De l'aide à l'éducation et à la scolarisation des enfants ;
- De l'aide alimentaire ;
- Des aides pour l'assainissement (l'eau potable) ;
- Des missions médicales effectuées par des Organisations Non Gouvernementales et d'autres associations humanitaires.

Ils séjournent dans différentes régions de la grande île, pour effectuer des actions très variées, des vaccinations des nouveau-nés jusqu'aux dépistages du VIH-Sida en passant par des opérations des yeux comme ce fut le cas avec les bénévoles du Mercyship. L'association MAKALIOKA et l'ONU à travers ses organismes spécialisés comme l'UNICEF ou la FAO font partie de ceux qui fournissent ces aides humanitaires.

Mais néanmoins, cela souligne le faible rôle de l'Etat dans l'amélioration de la santé de ses citoyens.

57 ans !!! Oui, 57 ans, voilà l'espérance de vie d'un Malgache... 57 ans alors qu'un Français ou un Japonais vit en moyenne plus de 80 ans...

Alors même si des efforts sont faits comme lorsque le gouvernement a tenté de développer le secteur de la santé en faisant le Madagascar Action Plan (MAP) qui dura 5 ans, de 2007 à 2011, ou le suivant, de 2015 à 2019, avec l'objectif de réaliser la prévision suivante : « En 2030, l'ensemble de la population malgache doit être en bonne santé dans un environnement sain, avec une vie meilleure et productive », ces prévisions ne se sont pas encore réalisées, loin de là.

Ma remarque est que notre pays manque cruellement de l'essentiel dans le domaine de la santé, même avec l'aide que fournissent les pays étrangers.

Dans nos hôpitaux, les infrastructures sont vétustes, notre matériel n'est pas renouvelé, le personnel est le premier à se plaindre. Ils ne peuvent pas accomplir la lourde tâche de sauver des vies et de soigner avec des moyens quasi-inexistants pour le faire et parfois une inexpérience voire un manque de formation.

Notre gouvernement doit prioriser ses actions et l'une d'entre elle est de développer les moyens sanitaires et de faire émerger notre pays afin qu'il devienne une nation respectant sa population.

Pour que notre pays sorte de cette misère que tant d'autres pays ont vécu et vivent encore. Pour que notre pays soit au même niveau médical que la France et les autres pays développés.

Les coupures de courant et ce qu'elles entraînent, arrivent tellement fréquemment dans notre pays qu'il y a de moins en moins de personnes qui y prêtent attention.

Et c'est pour lutter contre cela que nous sommes toutes les deux ici.

Ces problèmes ne viennent pas de l'extérieur mais de l'intérieur.

Notre pays a beaucoup de ressources et de matières premières. Cette grâce que la nature nous a offerte, ne devrait-on pas en profiter pour mettre en œuvre des solutions durables et ainsi développer les activités économiques de notre pays ?.

Et par la suite, ainsi améliorer les conditions de vie des malgaches en commençant par leur donner un service médical de qualité.

Mesdames, Messieurs les Membres du jury, cher public,

nous demandons au gouvernement en charge de notre pays, à vous qui devriez mener notre pays vers le haut, à vous qui devriez développer notre pays, à vous qui devriez diminuer la pauvreté, nous vous demandons de réfléchir à vos actions passées, et nous vous demandons d'agir pour le bien de notre population et non de votre bien à vous seuls.

Vous êtes les représentants des citoyens malgaches, vous devez imposer aux médecins de respecter le serment d'Hippocrate et de soigner tous les patients qui le nécessitent sans demander de l'argent.

Nous vous demandons à vous, citoyens, hommes et femmes de cette nation. Ne restez plus muets contre tous ces problèmes, car ces problèmes sont aussi les nôtres. Faites-vous entendre. Nous n'avons que les représentants que nous

méritons. Agissons pour le bien de notre pays, pour son futur et pour le nôtre.

Aux pays développés, investissez dans le futur de l'humanité en venant former nos médecins aux techniques les plus modernes et en fournissant du matériel de qualité.

Et si un Homme a fait une découverte scientifique pour le bien de l'humanité, celle-ci doit être diffusée gratuitement à tous les pays. Une personne n'a pas à mourir d'une maladie que l'on peut soigner parce qu'elle est dans un pays moins avancé !!!!

Chaque jour plusieurs personnes meurent de ces dysfonctionnements.

Trouver vous cela normal, car nous, non.

Le premier objectif d'un hôpital ne serait-ce pas de soigner une personne en vie ?

Ou est-ce qu'un médecin n'est seulement utile qu'après la mort ?





## « Combien coûte-tu Madagascar ? »

Jennifer HACKMAN et Priscilla DUBOURG (Première)

« Je m'appelle Aina, je suis une habitante du village de SOAMAHAMANINA. J'y suis née, comme ma mère et sa mère avant elle. Actuellement, on nous demande de quitter l'endroit que nous avons toujours connu. Un héritage sacré transmis par nos aïeules, les terres de nos ancêtres, qui désormais sont NOS terres. Là où l'on naît et là où l'on meurt. Là où nous étudions où nous travaillons, ce lieu est celui où je me sens chez moi. Aujourd'hui, on nous demande de partir. Pourquoi? Pour que des étrangers puissent venir exploiter nos sous-sols, nos mines et notre or sans que nous puissions avoir droit à un ariary. Mais, nous avons décidé de lutter pour protéger ce patrimoine ancestral, pacifiquement, mais fermement. Nous attendions de l'État son appui. Et pourtant nous avons eu droit à l'inverse car nous avons appris très vite que ces étrangers ont le permis de nous dépouiller de tous ce qu'on a. Quel affront, quelle iniquité, qu'avons-nous fait pour mériter cela ? ... »

Un petit groupe de personnes qui, un beau jour, a vu arriver sur ses terres, des chinois, qui affirment qu'ils sont là pour exploiter la terre. La conséquence : la population se voit de ce fait obligée de partir de chez elle et dépouillé de ses biens. Cette entreprise demande à ces villageois de quitter leur maison, leur lieu de vie, leurs coutumes et tous ce qu'ils ont, tout ce qui leur a pris des vies entières à bâtir.

Évidemment, ceux-ci ont refusé. De là, une lutte acharnée a pris place opposant les villageois aux forces de l'ordre et donc directement au gouvernement. Car, si au début, il n'y eut que des manifestations et grèves pacifiques pour marteler leur refus de partir, désormais la force est employée pour les expulser. Cette entreprise a de plus une autorisation légale pour venir s'installer sur ces terres en ayant obtenu un bail emphytéotique de 40 ans par le gouvernement malgache!

N'est-ce pas humiliant, Mesdames et Messieurs ? N'est-ce pas injuste ?

Madagascar, un pays qui selon les Nations Unies, ne devrait pas recevoir de soutiens financiers, car « Madagascar n'a pas un problème de richesse, mais un problème de gestion de ses richesses », fait preuve d'injustice envers sa propre nation.

Le 20 novembre 2014, le Chef de Délégation de l'Union Européenne, Antonio Sanchez-Benedito Gaspar, a fait don de 95 millions d'euros non-remboursables à l'île. Cette donation a été effectuée, selon lui, pour améliorer les services publics essentiels, comme la sécurité, la santé, l'éducation, ou encore pour aider

à la reprise socioéconomique du pays. Cette somme équivaut à 304 milliards d'Ariarys malgaches. Où est passé tout cet argent ? Un suivi de la part de l'U.E. a-t-il été effectué ? Et la situation socioéconomique de Madagascar a non seulement stagné mais au contraire a empiré !!

La Grande Île Rouge dispose de ressources en tous genres pour subvenir aux besoins de ses habitants. Des ressources forestières et végétales comme le bois de rose, d'ébène, de girofle, de vanille, une grande diversité de la faune et de la flore (fosa, lémuriens et pleins d'autres). Par exemple, vous connaissez sûrement le NONI et ses vertus thérapeutiques qui selon certains chercheurs internationaux comme le docteur Martin Schechter, de l'université de British Columbia, auraient des caractéristiques anti-inflammatoires, antiallergiques, des qualités analgésiques et indispensables aux défenses immunitaires. Le noni est une vraie fontaine de jouvence dont Madagascar dispose, mais dont personne et encore moins le Gouvernement se soucie.

Madagascar... un pays pauvre ? Quelle énormité, quel mensonge...

Mais surtout, la Grande Île, attire de nombreuses convoitises, en raison de ses richesses. Nous tenons à le préciser des fruits exotiques comme le litchi ou la vanille que vous mangez, viennent la plus grande partie du temps de notre île. On vante les bananes protéinées de Guadeloupe ou les ananas de la Réunion, mais les litchis qui viennent de Madagascar ? Certains ne savent même pas que cette île existe !

L'Île au trésor comme son nom l'indique dispose d'une malle aux trésors immense qui renferme des pierres précieuses telles que le saphir, le rubis, le diamant, sans oublier le nickel et le cobalt, mais aussi de l'argent et de l'or... Et cela entraîne des trafics au niveau international.

Prenons l'exemple du bois de rose qui fait l'objet de l'un des plus grands trafics au monde. Un marché illégal où la loi est celle du plus fort et du plus féroce. Le plus choquant, c'est que parmi ces trafiquants, se trouvent des personnes bien placées. En 2015, un grand nombre d'entre-elles ont été arrêtées. C'est douloureux et désagréable mais c'est le compte-rendu qu'a fait Bianco, le bureau indépendant anticorruption de Madagascar.

Et pourtant, le P.I.B. par habitant a été divisé par deux depuis l'année de l'indépendance en 1960. Alors que Madagascar est le seul pays au monde dans ce cas sans avoir connu des conflits ou des catastrophes naturelles majeurs... Le rapport implacable de la Banque mondiale est confirmé malheureusement par le vécu quotidien des citoyens malgaches. En effet, selon le dernier Diagnostic Systématique du Pays (DSP) en 2014, le P.I.B. par habitant s'élevait uniquement à 271 dollars, ce qui correspond environ à la moitié de ce qu'il était en 1971

quand il a atteint le pic de 501 dollars après son accession à l'indépendance.

Madagascar détient donc l'un des P.I.B. par habitant le plus bas du monde.

L'indice de Mo Ibrahim en témoigne également. Il a publié ce 29 septembre 2016 son classement des pays africains en matière de gouvernance, appelé Indice Ibrahim de la gouvernance. Ce classement révèle l'amélioration du niveau global sur le continent mais souligne surtout certaines dispositions angoissantes. Madagascar est en-dessous de la moyenne africaine qui est de 51,5/100. La Grande Île rouge est à 48,2/100. Et la situation empire à notre plus grand désespoir.

Il faut agir Mesdames et Messieurs, n'attendons pas que notre île s'éteigne.

Ne croisons pas les bras, et battons-nous pour une amélioration commune de nos vies, un développement pour notre pays et surtout un enrichissement local et non un enrichissement international basé sur que nous leur fournissons. Arrêtons les trafics, arrêtons de nous soumettre et gardons nos biens. Comme on le dit, parfois, il faut savoir faire preuve d'un peu d'égoïsme pour notre propre bien.

Car le système corrompu de Madagascar permet que l'exploitation de ses richesses, qui devraient contribuer au bon développement de l'île, soit vendue au plus offrant. L'article 27-2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que « Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. » Cet article est-il respecté ? Non.

Oui, Mesdames et Messieurs, le peuple se meurt à petit feu, la misère, la pauvreté, la criminalité, sans oublier la faim qui le tenaille, le peuple périt et que fait le gouvernement ? Le peuple s'éteint, et ceci littéralement,....«La faim vous tord le ventre et vous brise le cœur quand vous voyez vos enfants en larmes et criant fatigués, terrassés par cette faim. Trouver de la nourriture, trouver de l'eau, c'est tellement dur vous savez ! » déplore une femme de la région d'Androy dans le sud de l'île. Plus de la moitié des habitants de cette zone, soit environ 840 000 personnes, se trouvent aujourd'hui dans une situation d'insécurité alimentaire alarmante, dont 330 000 en situation d'urgence. Une malheureuse vérité appuyée par le journal R.F.I. et pourtant ce ne sont pas les ressources qui manquent dans l'île ! Mais pourquoi tout cela arrive ??

Tous ces événements sont dignes d'un film dramatique. Nous espérons vous alarmer sur cette vérité accablante. Car elle est l'aboutissement de tant de misère, de l'oisiveté de l'Etat. Cette pauvreté qui fait rage à Madagascar est la suite d'un manque de travail légal, d'un travail « blanc » et plus particulière-

ment en raison du manque d'implication des représentants de l'Etat. Sur cela, s'ajoute l'absence d'une bonne structure économique, mais également la trop mauvaise habitude que certains ont de s'emplir les poches, en se servant dans les caisses de l'État, déjà miséreuses, dans le seul but de s'enrichir sans penser aux conséquences.

Mais, comme si cela ne suffisait pas, les forces de l'ordre qui sont censées défendre, veiller au bien du peuple les attaquent et les violentent. Oui, ils passent à tabac les manifestants, jettent en prison les jeunes gens qui défendent ce qui leur appartient. Et personne n'y échappe, même les personnes âgées.

Mais pire, on interdit au peuple de parler, d'exprimer son malheur et de soulager sa peine. La Liberté d'Expression est en « voie de disparition » à Madagascar. Cette liberté est morte et enterrée avec une loi, le 13 juillet 2016 pour développer la censure dans plusieurs journaux tels que la Tribune, l'Express ou Midi-Madagascar. Ici les mots « Liberté d'Expression » sont de plus en plus rares, presque une utopie et non plus une réalité ! Ce qui est totalement paradoxal par rapport à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui souligne que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Alors Mesdames et Messieurs nous sommes là pour vous montrer la situation qui sévit dans notre île.

Ainsi, nous en appelons aux dirigeants des 75 pays francophones et aux dirigeants du pays qui se sont réunis à Madagascar lors du Sommet de la Francophonie que Madagascar a accueilli les 23 et 24 novembre derniers.

Écoutez-nous, entendez et réagissez, nous vous dénonçons la Misère, nous vous dénonçons la Criminalité mais particulièrement nous vous dénonçons la Corruption présentes à Madagascar. Plusieurs États sont dans les mêmes difficultés que nous.

Puissions-nous ensemble entamer les premiers pas vers une société propre, solidaire, et qui se développe dans tous les sens du terme. Vous pouvez contribuer avec nous dans cette lutte acharnée contre la décadence de Madagascar. Levez le regard, ne contournez pas la vérité, et ne tournez pas le dos à votre pays et à son peuple.

Mais surtout, nous demandons à notre gouvernement, à notre président, à nos divers ministres, de réagir, réveillez-vous !! Que la corruption cesse enfin dans ce pays, qu'on puisse sortir sans crainte, sans se faire attaquer, que personne

ne meurt plus de faim à Madagascar.

Que cette magnifique île puisse exploiter ses propres ressources et avec l'aide de ses propres habitants et que ceux-ci puissent en bénéficier. Qu'enfin ces marchés illégaux qui mènent à la ruine de notre belle île cessent.

Que personne ne puisse dire dorénavant « combien coûtes-tu Madagascar ? » mais que l'on dise que « Madagascar est un pays qui n'a pas de prix ! ».



## **« Les jeux sont faits, notre avenir est en jeu »**

Herman CHAN MANE et Fabien CHAN PIU (Seconde)

Un monde, des nations, une île, des habitants.

Nous sommes des habitants de cette île magnifique, qui n'est autre que Madagascar. Comme une arche perdue sur l'Océan Indien, nous vivons isolés, à l'écart du monde extérieur.

Pourtant, nous faisons nous aussi partie de ce monde, de cette planète bleue du système solaire : « la Terre ».

Les problèmes de la planète sont aussi les nôtres. En ce moment, un fléau est au centre des médias. Pour tout vous dire, ce problème fantomatique et invisible a déjà atteint les côtes malgaches et continue sa marche dévastatrice à travers notre île. Il s'agit de « la malnutrition ».

Ce n'est pas un rêve mais juste la réalité, mais par contre, si rien n'est fait, cette réalité pourrait bien devenir un cauchemar dans un futur proche. Les jeux sont faits, notre avenir est en jeu!

Cher auditoire, Mesdames et Messieurs les membres du jury, nous sommes tous deux présents aujourd'hui pour sensibiliser les esprits des jeunes présents dans le public et escompter à l'édification d'un monde rayonnant d'avenir.

Nous sommes, nous, les jeunes, futurs acteurs de l'humanité. Nous devons pourvoir à une amélioration de l'héritage laissé par nos prédécesseurs.

D'ici 2050, nous serons estimés à 9 milliards sur Terre, 9 milliards de bouches à nourrir, l'enjeu est gigantesque. Notons qu'aujourd'hui, le nombre de personnes souffrant de la malnutrition s'élève à plus d'un milliard, la probabilité que ces chiffres continuent de croître dans le futur est quasi-certaine.

Le taux de malnutrition s'élève à 47,3% pour notre île. Hélas, nous aussi, nous sommes touchés par cette plaie et les faits ne sont pas rares à Madagascar.

Il existe un enfer sur cette île, une terre immonde peuplée de sables rouges jusqu'à l'infini, où l'eau n'ose pas s'aventurer et qui abrite un royaume : celui de la faim.

Le Sud de Madagascar est prisonnier de climats arides, défavorables à l'agriculture. La sécheresse est la seule à répondre présente dans cette zone. Les habitants qui se couchent le ventre vide la veille, ne savent même pas s'ils pourront goûter à quelques délices le matin. L'eau est devenue rare et précieuse sur ces terres. Le quotidien de ces personnes est depuis marqué par un changement d'habitudes alimentaires. Le climat est parfois cruel quand on y pense mais ce

n'est pas la seule source de nos soucis.

Voyez, ces enfants orphelins maigrichons dans les rues, mendiant jour et nuit, à la recherche de leur pain quotidien. Ces petites créatures innocentes méritent-elles un tel sort? Eux qui en hiver, souffrent de froid jusqu'aux artères, eux qui à Noël attendent un cadeau tombé du ciel, eux qui sont tellement aveuglés par leur mal, qu'ils ne savent même plus qu'ils sont sales ?

Ces enfants ne sont-ils pas victimes de la violation de l'article 20 de la Convention relative aux droits des enfants : « Si tu n'as plus de famille, ton pays doit te protéger et veiller sur toi ». Les enfants qui souffrent de malnutrition chronique ne parviennent pas à atteindre leur plein potentiel, mentalement et physiquement. Les deux premières années de la vie d'un enfant représentent une période cruciale pour son développement physique et mental. Si l'occasion d'intervenir est manquée, l'enfant ne pourra jamais rattraper son développement, et sera affecté pour le reste de sa vie.

Malheureusement, ces articles de loi ne sont pas tous appliqués au sein de notre pays et ces enfants abandonnés continueront d'augmenter au sein des périphéries urbaines, des bidonvilles de nos grandes villes.

D'autre part, la malnutrition liée à la pauvreté, est à l'origine de la plupart des actes criminels perpétrés au sein de notre communauté. Oui, ces actes sont principalement dus à ce fléau qui hante l'île rouge et c'est là une clé du problème.

Lorsque l'homme a trop faim, celui-ci devient une bête, prêt à voler et à tuer au besoin, pour subvenir à ses besoins. Etant donné que 90% des habitants vivent avec moins de 2€ par jour à Madagascar, l'augmentation des denrées alimentaires, résultant des besoins de plus en plus croissants d'une population de plus en plus élevée, étouffe le petit peuple. La malnutrition est comme une peste, une épidémie sans cesse présente chaque année.

Sachez qu'à l'échelle mondiale, le réchauffement planétaire actuel provoque des changements climatiques dont les conséquences se font déjà ressentir. Les phénomènes extrêmes comme les tempêtes et ouragans sont de plus en plus fréquents. Les températures augmentent et les précipitations sont de plus en plus irrégulières. Certaines régions connaissent une sécheresse qui rend la terre difficilement cultivable. L'extension urbaine participe également à la diminution des terres cultivables.

L'enjeu est monumental, cher public, la population ne cesse de croître. L'Afrique est déjà le second continent le plus peuplé et la sécurité alimentaire est toujours et encore instable. Malheureusement, les productions agricoles sont

moins rapides. Elles devront pourtant tripler. Les agricultures productivistes sont développées pour combler cette malnutrition mais cette pratique menace l'environnement. L'homme a besoin de plus de terres pour agrandir ses champs et déboise ainsi les forêts. La biodiversité se retrouve alors menacée. De plus, ce type d'agriculture n'est pas accessible pour tous. Cette malnutrition a des répercussions sur beaucoup de secteurs. C'est pour cela qu'il s'agit du problème le plus important auquel nous les Hommes, devons trouver les solutions car le verdict est simple, les guerres risquent de s'enchaîner si rien n'est fait.

Mesdames et Messieurs, j'en appelle aujourd'hui à votre bienveillance.

Ensemble, nous devons contribuer au bien-être de notre humanité. Le mot « impossible » n'existe pas encore dans ce monde tant qu'une lumière continuera de nous éclairer. Le temps joue encore en notre faveur, nous devons mobiliser tous les moyens possibles pour dépasser cet obstacle. C'est un enjeu mondial !

Avant tout: il s'agit d'avoir une alimentation la plus diversifiée possible en appliquant deux grands principes :

- consommer des fruits et légumes variés, frais, de saison, produits localement et de manière plus respectueuse de l'environnement ;
- favoriser les légumineuses à un niveau préconisé par les nutritionnistes.

Il faut limiter le gaspillage alimentaire. Prenons l'exemple des pays du Nord, il faut en moyenne 4 tonnes d'eau pour produire de quoi remplir l'assiette d'un Européen chaque jour. N'est-ce pas de l'excès d'après vous ?

Qui dit « limitation du gaspillage alimentaire » dit donc « changement des habitudes alimentaires ».

Par contre, dans les pays du Sud, comme Madagascar, la majorité des pertes en eau a lieu au moment de la récolte. 15 à 35% de perte dans les champs. Il est donc capital d'apporter des moyens aux pays du Sud pour limiter les pertes lors de la récolte, et dans les pays du Nord, d'adapter la consommation pour éviter les gâchis.

Les gouvernants des pays moins avancés doivent favoriser une agriculture vivrière et locale.

Afin de permettre un accès égalitaire à la nourriture, les experts proposent de développer davantage l'agriculture vivrière dans les pays en voie de développement. C'est une agriculture « d'autoconsommation » directement liée à l'alimentation dont l'essentiel de la production est consommé par l'agriculteur et sa famille. Seul le surplus serait vendu sur les marchés locaux.

Cela permettrait également de réduire les émissions de gaz à effet de serre

dues aux transports des récoltes du pays de production vers le pays de consommation.

Mesdames et Messieurs, les décideurs, il faut mettre en place des agricultures durables.

- Pour limiter la pollution et les impacts sanitaires liés aux intrants chimiques;
- Certains modes de production comme l'agriculture biologique, l'agriculture « à haute intensité environnementale », l'agriculture raisonnée se développe ;
- Il faut favoriser la polyculture, c'est-à-dire associer des cultures différentes sur une même surface agricole et cultiver des espèces différentes successivement sur un même champ. Cela favorise la fertilité des terres et la protection de la diversité génétique.

Cher auditoire, nous pourvoyons tous à un monde sain, à un monde prospère.

Aidez-nous à sauver ce monde, à gagner ce pari improbable car « les jeux sont faits, notre avenir est en jeu! »





## « *Ne vous inquiétez pas, j'ai beaucoup de relations* »

Mintina Richad JEAN ZEBEDEE (Troisième)

Mesdames, Messieurs, Membres du jury, bonjour.

Je suis ici pour plaider une cause, celle de l'abus de pouvoir. Actuellement, avoir des relations avec des personnes influentes est un avantage pour survivre. A Madagascar, certaines personnes en dépendent totalement pour assurer l'avenir de leurs enfants. Les parents conseillent leurs enfants et leur font croire que peu importe leur niveau d'études, leur réussite est assurée car ils ont un membre de la famille ou un ami « haut-placé » pour s'occuper de leur cas. Est-ce normal ? Tandis que certains se consacrent à leurs études pour avoir un travail, d'autres, sans aucun niveau culturel, peuvent l'acquérir sans rien faire ! Et là, je proteste ! Ce n'est pas correct !

Ce n'est pas tout, car cette relation donne aussi une liberté, un sentiment de supériorité, un pouvoir d'exécuter des actions interdites par la loi. Vous savez que la liberté est de faire tout ce que la loi permet sans nuire à autrui. Mais ici, ce n'est plus le cas. Plusieurs personnes pensent que la loi est toujours de leur côté et que s'ils ont beaucoup de relations, ils n'ont rien à craindre. Ils dépassent même les limites ! La loi n'est plus respectée !

Prenons le cas d'un jeune homme qui s'appelle Mathieu, le fils de l'actuel président de la république. Il avait été mis en cause dans l'affaire d'une fusillade qui s'est déroulée le 21 février 2016 au nord de la capitale, à Anjozoribe, sur le site d'une carrière de cristal titane. Des coups de feu ont été tirés, et l'un des exploitants a été tué. La famille accuse Mathieu. Une plainte contre lui est déposée avec des rapports, mais l'enquête est aujourd'hui encore en cours. Le rapport des gendarmes confirme bien la présence du fils du président à la carrière de cristal titane. Malgré les témoignages, malgré une ordonnance du tribunal, c'est le fils du président. Il est donc ici à Madagascar, « intouchable ». Et le pire, c'est qu'il réclame la mine, il en revendique l'exploitation !

De quel droit ? Comment cet homme peut-il rester indifférent à ce drame ? A cette disparition ? Deux semaines plus tard, le chef d'état et le commandant de la circonscription interrégionale de la mairie sont parvenus à innocenter Mathieu, malgré les témoignages des exploitants miniers qui certifient sa présence, prouvant le contraire. Un poids, deux mesures ! Le bois contre l'acier ! D'après vous, qui a-t-on cru ?

Inutile de répondre à cela ! Vous connaissez la réponse dans ce pays corrompu, et qu'on ne me parle plus du Bianco à Madagascar !

L'histoire ne s'arrêtera sûrement pas là, car le fils risque de « régner » encore sur des affaires fructueuses tant que son père sera au pouvoir.

Mesdames et Messieurs, est-ce normal qu'ayant ces autorisations on puisse abuser autant des personnes innocentes ? N'existe-t-il pas de lois ? Il pense que son père, président, a tous les pouvoirs ! Il faudra tout de même lui dire que cela ne dure que 5 ans. Mais lui, le président, n'a-t-il pas honte de son fils et de ses actions ? De ces meurtres ? Car même si son fils n'a pas tué, il les a prémédité, il est aussi coupable que ses acolytes !

Laissons maintenant les cas politiques et rentrons dans la vie quotidienne. Moi-même, je connais une personne qui s'appelle aussi Mathieu, étrange hasard me direz-vous, qui a 20 ans actuellement. C'est le fils d'un commissaire de police de Tamatave. Il nous a raconté ses abus envers les policiers. Une nuit, vers 23h, il était en état d'ivresse, accompagné de deux camarades en voiture. Alors qu'ils sortaient d'une boîte de nuit, la police les a arrêtés pour contrôler leurs papiers. « Partons » a dit Mathieu, « on va encore perdre du temps, et en plus ils sont sous l'autorité de mon père. Le policier insiste, exigeant à nouveau les papiers de la voiture, mais Mathieu refuse et continue à injurier le policier. Son comportement oblige ce dernier et ses collègues à le faire descendre de voiture de force et à le menotter. « Vous allez le regretter », leur dit-il. Une heure plus tard, effectivement, son père arriva au commissariat pour récupérer son fils et demanda furieusement qui étaient les responsables de cet acte. Tout de suite, le fils dénonça tous les policiers impliqués dans cette arrestation. La réaction du commissaire fut la suivante : punir les policiers, en imposant des exercices physiques comme des pompes - quoique là j'approuve, car cela fait du bien pour la santé, surtout si vous avez observé le gros ventre de certains policiers, mais c'est une autre plaidoirie à traiter. Là où je désapprouve c'est que les policiers ont aussi été puni en étant réaffectés ailleurs, en brousse. Donc dans la logique, les punis ce sont les policiers ! Mais quel comique de situation !

Revenons à Mathieu. Quelle leçon en a-t-il retenu ? Aucune.

Il n'étudie plus, mais fréquente des troupes mafieuses. Son avenir lui paraît fructueux, mais le nôtre est désastreux. Il se croit intouchable ! Il ne se rend pas compte des limites de sa dépendance envers son père. Il est méprisé par beaucoup de personnes, ses amis le fuient et l'abandonnent à cause de son complexe de supériorité vis-à-vis d'eux. Il vit dans un monde parallèle, il est au-dessus du commun des mortels. Rien ne semble le toucher.

Mais pourquoi les parents laissent leurs enfants abuser des privilèges de leurs professions ? Sont-ils inconscients ?

C'est simple, ce genre de parents n'aiment pas leurs enfants ! Ils les mènent

sur une pente glissante ! Car le jour où les parents de Mathieu seront morts, soyons directs, que deviendra-t-il ? Sais-t-il ce qui l'attend ?

Ce sera la douche froide, voire mortelle, car les vengeances seront terribles ici, il ne faut pas oublier que règne en maître la justice populaire !

Aussi Mesdames, Messieurs et chers parents, nous tous, n'oublions pas l'article 1 fondamental de la déclaration des droits de l'Homme qui stipule que : « tous les hommes naissent libres et égaux en droits, en dignité et en sûreté de sa personne ». Cela, c'est à vous de nous l'inculquer.

Aussi c'est par l'éducation, et seulement par l'éducation, que nous parviendrons à devenir des hommes, des femmes, conscients et capables de vivre en harmonie dans notre beau pays !



## « *Peine, sang et diamants* »

Sarah RAZAFINISOLO-LAY et Clifford KAM-THONG MARTIN (Terminale)

Pensez au Festival de Cannes avec le « tapis rouge, que foulent des hommes et des femmes, tous célèbres, icônes de beautés, stars récurrentes des Unes des journaux ». Ils brillent de mille feux sous les crépitements des appareils photos grâce à leurs bijoux et autres parures. Ils sont tous vêtus de grandes marques venues pour la plupart de la Place Vendôme et possèdent un coût prohibitif pour la plupart d'entre nous.

C'est beau, n'est-ce-pas ? Les bijoux sont aujourd'hui indissociables du monde du luxe et un moyen d'attirer l'attention pour certains. C'est aussi un signe de richesses pour d'autres. Mais à quel prix, ces richesses naturelles furent-elles retirées des entrailles de la terre ?

Et bien, sachez que derrière toute la superficialité des mondanités, il y a, dans beaucoup de cas, du sang qui a coulé. Du sang d'enfants, du sang d'innocents...

Des familles entières sont exploitées jusqu'à la mort pour ces pierres.

Ils travaillent dans des exploitations minières et sont quotidiennement exposés à des risques élevés.

Sous terre, l'air manque, les mineurs développent des maladies des poumons, des emphysèmes... descendant parfois jusqu'à 70 mètres de profondeur ! Des enfants sont employés et évoluent dans de toutes petites galeries où les exploitants ne leur donnent au mieux que de l'aspirine pour survivre. Certains se droguent pour tenir debout pendant ces lourdes journées.

Ces jeunes, qui creusent avec l'espoir de trouver la pierre, pierre qui enrichira d'autres que lui, n'ont pas d'avenir. L'école est oubliée, contraint de travailler pour subsister.

Le témoignage de l'un d'eux, Niak, âgé de 15 ans, de la région de Bakwa Tshimuna, en République Démocratique du Congo, nous éclaire dans ces lugubres profondeurs :

« J'aimais beaucoup aller à l'école, mais quand mon père est mort je ne pouvais plus payer les frais de scolarité. C'est pourquoi, je suis venu ici ».

Travaillant la terre de ses mains, il est chargé de trouver les prochaines zones exploitables de la région accompagné d'une petite équipe d'ouvriers.

Du début à la fin de la journée, son dur labeur consiste à nettoyer le gravier, à la recherche d'un diamant tant espéré. Toutes les mines de la zone sont « artisanales ». Ce ne sont donc que de minuscules exploitations, sans système de

sécurité, payant les ouvriers en deçà du salaire minimum, et ne disposant pas d'horaires de travail limités. Vous pouvez oublier la semaine des 35 heures – car tant qu'il y a de l'argent à gagner, on ne s'arrête pas de travailler. Le marché définit les règles, les règles ne prenant en aucun cas compte des mineurs. Soit vous travaillez, soit vous êtes viré. Tandis que les hommes creusent, les femmes vendent des vivres tel que de l'eau ou de la nourriture.

« Nous ne disposons pas de chiffres parce que personne n'en parle, mais la prostitution est un problème majeur. Pour survivre, des filles, dès l'âge de 13 ans, vendent leur corps après la tombée du jour », nous explique le professeur Honoré Kabamba, ex-coordonnateur en charge des activités de l'ONG Save the Children UK dans la ville de Mbuji Mayi. Ainsi, à proximité du travail minier, la prostitution s'intensifie en même temps que les travaux.

Le travail des enfants dans les mines constitue indubitablement l'une des pires formes de travail infantile.

L'article 32 de la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant énonce clairement que: « l'enfant doit être protégé contre l'exploitation économique et n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou étant susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ». Le travail des enfants dans les mines est exécuté dans des conditions dangereuses et malsaines les exposant à des blessures mortelles ou à des maladies, sans oublier la déscolarisation.

Nous avons vu la RDC mais Amnesty International dénonce aussi le travail des enfants dans les mines de cobalt à Madagascar, ce minerai utilisé dans les batteries et les appareils électroniques dans un rapport publié le mardi 19 janvier 2016.

L'article 3 de la convention n° 182 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) fait également référence aux travaux qu'effectuent ces enfants dans les mines en les qualifiant de « travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant ». Malgré les différentes réglementations concernant l'exploitation minière édictées par les gouvernements congolais, des mesures et politiques concrètes ne sont pas encore prises ni appliquées dans les pays les moins avancés.

Cependant, pour prévenir le marché des pierres issues d'exploitations interdites, la certification de Kimberley est un rapport international de certification des diamants bruts lancé en 2000. Elle réunit les industriels travaillant le diamant ainsi que les gouvernements et vise à éviter le commerce de pierres illécites vendues par des mouvements terroristes ou des organisations criminelles

afin de financer leurs activités. Ainsi, les diamants attestés par la certification ne proviennent que de mines légales et contrôlées. Actuellement, près d'une quarantaine de pays exploitant des mines, adhèrent à ce processus, et de nombreux autres états envisagent de faire de même.

En RDC, quelques « points d'écoute » ont été créés près des exploitations, pour que les enfants des mines puissent profiter d'un service de conseil et d'un endroit pour se reposer. Actuellement, six villages mettent à leur disposition des d'espaces de repos où ils apprendront à lire et pourront bénéficier des soins psychosociaux. Les jeunes ayant plus de 15 ans peuvent, s'ils le veulent, participer à des activités comme la couture ou l'artisanat afin de dégager un revenu supplémentaire. Les victimes de violence physique sont guidées vers des centres de soins ou vers la police pour pouvoir témoigner et se faire entendre. Car, c'est en les écoutant que l'on peut au mieux les aider. C'est pourquoi la multiplication de centres d'écoute ou sociaux serait un grand pas vers l'amélioration de leur vie.

« Je suis reconnaissante d'être sortie de la mine », confesse Chantal, regardant avec reconnaissance sa machine à coudre, obtenue après sa formation. Devenue tailleur, sa vie s'est métamorphosée et elle peut désormais songer à un vrai futur.

« Mais trop de mes amis sont restés là-bas », dit-elle avec regret. En effet, beaucoup trop de personnes sont encore bloquées à la mine pour survivre. Si nous continuons de fermer les yeux sur leur situation, toutes ces personnes sont vouées à vivre dans la peine et la souffrance, au rythme de la mine. Que ce soit en boycottant les bijoux ornés de pierres non conformes ou même en manifestant, une petite action de notre part serait synonyme d'un grand changement pour ces gens.

A présent, lorsque que vous contemplerez un bijou en vitrine, faites preuve de sens critique, et repensez, repensez à la possibilité que des litres de sang ont été versés pour ces diamants. Si vous voulez acheter des diamants, achetez-les, mais qu'ils respectent au moins les normes minimales convenues à l'échelle internationale.

Acheteurs, assurez- vous que ces diamants respectent la certification de Kimberley et que les Etats les plus pauvres cessent d'exploiter les enfants et leurs familles pour obtenir des diamants...du sang.



## « La violence corporelle à l'école »

Olivier RAMANGANANDRASANA et Brunel Christiano MIASA (Seconde)

Mesdames, Messieurs les membres du jury, cher public, bonjour.

Nous sommes présents devant vous, pour vous faire partager, les diverses violences que subissent de nombreux élèves de Tamatave. Les actes de violences physiques et psychologiques des mineurs sont méconnus ou négligés de la part de certains enseignants.

D'autre part, le comportement de certains élèves ainsi que les transgressions régulières et répétées du non-respect des règlements intérieurs conduisent certains enseignants à prononcer des sanctions corporelles qui sont mal vécues par l'élève mais aussi par ses amis qui assistent de façon démuni à ce fait. Malheureusement, ses actes de violence sont encore perpétués dans de nombreux établissements à Tamatave.

La violence corporelle en milieu scolaire est un phénomène courant dans les écoles malgaches privées et/ou publiques.

Nous sommes ici aujourd'hui devant vous, pour plaider, contre cette violence que beaucoup d'élèves malgaches subissent encore en classe. Ce choix de plaidoirie a été pris car, nous même, avons vécu ce type d'humiliations physiques quand nous étions au primaire.

Pourquoi avons-nous dit humiliations ? Humiliations parce qu'être puni devant ses camarades est honteux et rabaissant.

Nous allons vous raconter ce qui nous est arrivé pour vous prouver que la violence corporelle existe vraiment en milieu scolaire depuis notre primaire et jusqu'à maintenant.

Quand j'étais en primaire, j'ai oublié de faire mes devoirs, notre maitresse s'est fâchée contre moi. Elle m'a non seulement frappé fort avec une règle en fer mais aussi m'a ordonné, en criant, de me mettre à genoux jusqu'à la fin de l'heure. J'ai eu très mal aux genoux et j'avais même eu du mal à rentrer chez moi. Une autre fois, j'ai bavardé avec mon voisin et elle a cogné ma tête contre celle mon voisin. J'ai pleuré pendant quelques minutes car j'avais mal à la tête. En arrivant à la maison je n'osais pas raconter, à mes parents, ce qui m'est arrivé à l'école. J'avais peur de leurs réactions.

J'avoue qu'il est normal de punir si on oublie de faire son devoir ou de bavarder mais est-ce que la sanction doit-être aussi sévère ?

Toutefois je ne suis pas le seul à avoir subi cette violence corporelle à l'école. J'ai subi aussi, avec d'autres élèves, ce type de violence mais dans une école

privée de Tamatave et pour les mêmes causes et les sanctions sont les mêmes. Je vais vous parler de ce qui est arrivé à mes camarades de classe.

A cause d'un devoir non-fait, l'un d'eux a été obligé de s'agenouiller sur des gravillons, sous le soleil, pendant des heures.

Imaginez, Mesdames et Messieurs son état après le cours ! Ses genoux lui ont fait, tellement mal. Comme mon camarade ici présent, il n'a pas osé raconter à ses parents, par peur d'être puni ou grondé encore, ce qui lui est arrivé en classe.

Les violences corporelles qui nous ont été infligées en primaire ont provoqué chez nous des séquelles. La répétition de ces actes de violence nous montre que ceux-ci sont tolérés par l'ensemble du corps enseignant. Les conséquences sont surtout psychologiques : la frayeur de reprendre le chemin de la classe, le fait d'être toujours passif et surtout la peur de faire quoi que ce soit en classe. Alors que nous avons pu remarquer au fil des années que pour qu'un élève réussisse en classe, il faut qu'il se sente bien à l'aise que ce soit dans le milieu scolaire ou social.

Dans ce cas, les parents doivent être un allié pour les enfants. Ils doivent leur montrer leur amour tout en leur demandant ce que leurs enfants ont fait en classe, s'ils ont pu comprendre ce que les enseignants leur ont appris.

Car ce qui nous est arrivé en primaire nous pousse à nous poser la question : est-ce que les parents tolèrent cette forme de violence? Les parents pourront-ils être un jour un élément déclencheur pour atténuer ou faire évoluer les mœurs au sein du corps enseignant?

L'enseignant n'a-t-il pas pour mission de transmettre les valeurs ainsi que la connaissance, mais également de véhiculer des mœurs ?

Il est cité dans les textes pour les droits des enfants notamment dans l'article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) que « Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

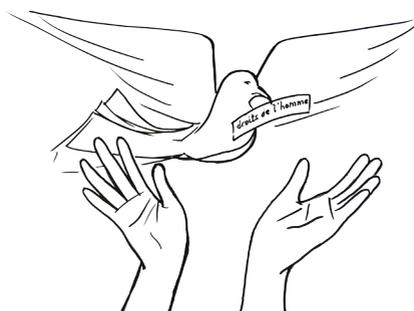
Or nous pensons que les sanctions infligées aux élèves « fautifs » relèvent de la torture corporelle voire même psychologique.

Et de terminer par l'article 19 de la même Convention qui demande aux Etats parties de prendre « toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant, contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation... ».





# CONCOURS LYCÉEN DE PLAIDOIRIES POUR LES DROITS DE L'HOMME DE TOAMASINA



Organisé par :



Et soutenu par :

